

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01749
Numéro SIREN : 508 376 084
Nom ou dénomination : VIX PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2022 sous le numéro de dépôt 7212

VIX PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 allée de Chanteloup
77600 Conches sur Gondoire
508 376 084 RCS de Meaux

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 JUIN 2022.

L'an deux mille vingt deux,
Le vingt-huit juin,
A dix-neuf heures trente,

Monsieur Grégory VIX,
demeurant 5 allée de Chanteloup, 77600 Conches sur Gondoire,

Associé unique de la société VIX PARTICIPATIONS,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Grégory VIX, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

21875229

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 128.623,67euros de la manière suivante : autres réserves.

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 288 048,04 euros.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT		REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
31/12/2020	300 000 €	0	0
31/12/2019	50 000 €	0	0
31/12/2018	Néant	0	0

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la (des) convention(s) intervenue(s) au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Première convention :

- Le compte courant de l'associé unique présente un solde au 31 décembre 2021 de : 0 € (somme nulle).
Le compte courant n'a pas été rémunéré.

Deuxième convention :

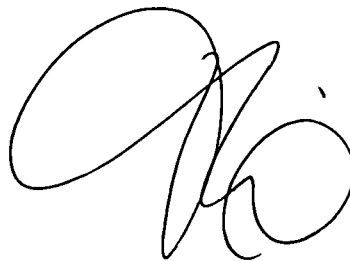
- Un loyer d'un montant de 3.600 euros, a été versé à l'associé unique, propriétaire des murs du siège social ou est domicilié la société, 5 allée de Chanteloup à Conches sur Gondoire (77600)

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Grégory VIX

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'G' followed by a series of loops and a final flourish.

VIX PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 allée de Chanteloup
77600 Conches sur Gondoire
508 376 084 RCS de Meaux

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
28 JUIN 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 128.623,67euros de la manière suivante : autres réserves.

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 288 048,04 euros.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement

payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final circular flourish on the right side.

Copie Certifiée conforme à l'original



FRANCE

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

Seul le document dans sa version numérique a une valeur juridique probante complète.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence

remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :

Signé le 13/06/2022

Salim KHELFI

par Salim KHELFI

✓ Signé et certifié par yousign 

S.A.S. VIX PARTICIPATIONS

4 RUE DE LA DECOUVERTE

77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE

Promotion immobilière de logem

COMPTES ANNUELS

31/12/2021



EXPERTISE COMPTABLE

32 RUE PIERRE BROSSOLETTE

76600 LE HAVRE

www.tgs-france.fr



Sommaire

COMPTES ANNUELS	1
<i>Attestation de présentation des comptes</i>	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Bilan Passif</i>	4
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	5
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	6
DETAIL DES COMPTES ANNUELS	7
<i>Détail de l'Actif</i>	8
<i>Détail du Passif</i>	9
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	10
ANNEXE	12
<i>Filiales et participations 1</i>	14
DOCUMENTS DE GESTION	15
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	16
<i>Détail des Soldes Intermédiaires (Activité mixte)</i>	17
LIASSE FISCALE	19
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	20
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	21
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	22
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	23
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	24
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	25
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	26
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	27
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	28
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	29

Sommaire

<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	30
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	31
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	32
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	33
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	34
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	35
<i>2059A - Détail des immobilisations cédées</i>	36
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	37
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	38
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	39
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	40
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	41
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	42

COMPTES ANNUELS

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise S.A.S. VIX PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	372 578	euros
Chiffre d'affaires :	100 500	euros
Résultat net comptable :	128 624	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LE HAVRE
Le 16/05/2022

Signature

Salim.KHELFI
Expert-Comptable

Bilan Actif

		31/12/2021		31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net
	Capital souscrit non appelé (I)			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, mat. et outillage indus.			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations	31 875,00		31 875,00
Créances rattachées à des participations	105 532,04		105 532,04	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	137 407,04	137 407,04	232 177,64
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés			
	Autres créances	546,00		546,00
Capital souscrit appelé, non versé			49 503,24	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	50 000,00		50 000,00	
DISPONIBILITES	184 624,88		184 624,88	
Charges constatées d'avance			70 997,81	
	TOTAL (III)	235 170,88	235 170,88	170 501,05
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL ACTIF (I à VI)	372 577,92	372 577,92	462 678,69
(1) dont droit au bail				
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			105 532,04	
(3) dont créances à plus d'un an			223 427,64	

Présentation

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
	Capital social ou individuel	1 000,00	1 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
Capitaux Propres	Réserve légale	100,00	100,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	159 424,37	323 684,67
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	128 623,67	135 739,70
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	289 148,04	460 524,37
Autres fonds Propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
	DETTES FINANCIERES		
DETTES (1)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	54 793,88	54,32
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 260,00	
	Dettes fiscales et sociales	27 376,00	2 100,00
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	83 429,88	2 154,32
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	372 577,92	462 678,69
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	128 623,67	135 739,70
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	83 429,88	2 154,32
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
		France	Exportation
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	100 500,00	160 250,00
	Montant net du chiffre d'affaires	100 500,00	160 250,00
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	4 500,00	1 500,00
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		0,22
		Total des produits d'exploitation (1)	105 000,00
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes		5 209,69
	Impôts, taxes et versements assimilés		8 336,65
	Salaires et traitements		604,00
	Charges sociales du personnel		2 747,87
	Cotisations personnelles de l'exploitant		
	Dotations aux amortissements :		
	- sur immobilisations		
	- charges d'exploitation à répartir		
	Dotations aux dépréciations :		
	- sur immobilisations		
	- sur actif circulant		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		20,16
	Total des charges d'exploitation (2)	11 703,63	5 777,72
	RESULTAT D'EXPLOITATION	93 291,32	155 972,50

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		93 291,32	155 972,50
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	11 564,52	21 685,90
	Perte supportée ou bénéfice transféré	27 531,94	1 740,53
De participations (3)			
PRODUITS FINANCIERS	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 635,78	405,83
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		1 635,78	405,83
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 113,37	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		2 113,37	
RESULTAT FINANCIER		(477,59)	405,83
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		76 846,31	176 323,70
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	144 175,36	20,00
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		144 175,36	20,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	36 000,00	20,00
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		36 000,00	20,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		108 175,36	
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		56 398,00	40 584,00
TOTAL DES PRODUITS		262 375,66	183 861,95
TOTAL DES CHARGES		133 751,99	48 122,25
RESULTAT DE L'EXERCICE		128 623,67	135 739,70

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées